



## Le mot du maire

Ce début d'année a été marqué par un vrai temps hivernal. On se plaignait du froid, de la pluie, du vent. Après tout, c'était l'hiver et je crois que depuis quelques années, nous n'avions pas eu de vrai hiver. Les plus anciens se souviennent certainement d'hivers encore plus rudes (02/02/1956, -14 à Nîmes!). Tout ça pour dire que nous avons tendance.... à nous plaindre..... Moi le premier!

Lorsque je vois des choses qui ne vont pas dans le village,.....Je me plains. Mais comme pour le froid, je me dis que c'est certainement pire ailleurs et qu'après tout, globalement, notre village va bien. Vous savez, c'est toujours la même histoire: devant un verre à moitié rempli, soit on le considère à moitié plein, soit on le considère à moitié vide.... J'ai tendance à adopter la première solution.

Plus sérieusement, nous sommes en pleine préparation du budget communal qui sera voté en mars et vous en serez informés au prochain bulletin.

Plusieurs projets sont en chantier et verront le jour très prochainement : Numérotation des habitations, signalisation et sécurité de la traversée du village, voirie Chemin de la Fontaine de Clairan, Impasse du Vieux Chemin, Chemin du Mas de Pian. D'autres suivront tout au long de l'année.

Le projet d'extension de la capacité de la station d'épuration a démarré et en est à sa phase d'étude. Sur internet, un site et un blog ont été créés. La capacité de notre réseau internet sera portée à 8 Méga très prochainement (Vous avez remarqué l'antenne)...

Tout avance, certainement moins vite que je le souhaiterais.....Mais là encore, je recommence à me plaindre! Très cordialement,

Pierre Lucchini

## Mardi gras, Carnaval et Cendres

L'hypothèse la plus couramment formulée est que le mot : « **carnaval** » vient d'une expression italienne « carne vale ! » signifiant : « ce qui est carné s'en va » ? La période de carnaval marque ainsi le temps qui précède celle où l'on dit adieu à l'alimentation carnée et à la viande. Le carnaval est né avec la mise en place de la société chrétienne. Il précède le temps des quarante jours du Carême.

Le carnaval disant adieu à la viande se place avant le premier jour du Carême, le **mercredi des Cendres**. Le Carnaval s'affirme ainsi en opposition avec le Carême. En effet, c'est le jour où tout est permis, jour de débordement en nourritures et en licences de toutes sortes, jour de « gras » s'opposant aux jours de « maigre » du carême à venir. A carnaval, le monde marche ainsi à l'envers pour qu'il marche à l'endroit les autres jours de l'année ! **Le jour du mardi gras**, on brûlait le personnage de carnaval, mannequin de paille, symbolisant la vieille année qui va mourir avant de renaître. On faisait aussi « ripailles »... Chahuts et « charivaris » étaient de la partie ! Ils consistaient à faire du bruit ! Souvent les maris trompés étaient ainsi désignés... Mais surtout, mardi gras rimait avec « joie », On dégustait les ancêtres de nos beignets aux beaux noms de « oublies, nieules, bugnets, craquelins, et autres gimblettes et poupelins » tout droit venus des carnivals du Moyen Age.

## Réforme des collectivités territoriales

Le rapport "Balladur" est paru et suscite quelques polémiques. Personnellement, et simplement au niveau de notre commune, je pense qu'il faut se réjouir des points suivants:

- le maintien de la clause générale de compétence des communes;

- le renforcement de la démocratisation des structures intercommunales dans le respect de la commune, celle-ci restant la circonscription de désignation des délégués communautaires qui devront être conseillers municipaux.

Par ailleurs, l'idée de remplacer la taxe professionnelle par un impôt sur l'activité économique qui garantisse un lien fiscal entre l'entreprise et le territoire, préserve l'autonomie financière des collectivités et le maintien d'un équilibre entre la fiscalité des ménages et celle des entreprises me paraît intéressante.

Par contre, l'encadrement de la dépense publique locale ne me paraît pas judicieux. Le meilleur juge de l'efficacité des dépenses locales reste, à mon avis le conseil municipal et les électeurs de la commune. Vous pouvez lire l'ensemble des mesures préconisées sur le Blog de la mairie ([www.blog.mairie-moulezan.fr](http://www.blog.mairie-moulezan.fr))

### DANS CE NUMÉRO :

|   |   |
|---|---|
| <i>Le mot du maire</i>                      | 1 |
| <i>Mardi gras, Carnaval et Cendres</i>      | 1 |
| <i>Réforme collectivités territoriales</i>  | 1 |
| <i>Site internet et Blog</i>                | 2 |
| <i>Exposition des artisans</i>              | 2 |
| <i>Les éoliennes résistent à la tempête</i> | 2 |
| <i>La déclaration préalable</i>             | 2 |
| <i>Programmation culturelle</i>             | 3 |
| <i>Recensement</i>                          | 3 |
| <i>Les spectacles à Moulézan en 2009</i>    | 3 |
| <i>Prévention cambriolage</i>               | 3 |
| <i>Station d'épuration</i>                  | 3 |
| <i>Infos utiles</i>                         | 4 |
| <i>Poubelles</i>                            | 4 |
| <i>TIPP</i>                                 | 4 |
| <i>Coiffeuse</i>                            | 4 |
| <i>Divers</i>                               | 4 |

### Dictons de février

- Si février est chargé d'eau, le printemps n'en sera que plus beau
- Grands vents du nord en février annoncent la fertilité. Manquent-ils ? On les aura en avril
- A mi-février, bon merle doit nicher.
- Il vaut mieux voir un loup dans le troupeau, qu'un mois de février trop beau.
- Si février n'a ni pluie ni giboulée, seront ennuyeux tous les mois de l'année.
- Février gèle l'homme au lit et la femme au foyer.

## Site internet et Blog

Depuis quelques jours le Blog de la mairie est opérationnel. Mais qu'est-ce qu'un BLOG?

Un blog est un [site web](#) constitué par la réunion de billets (ou d'articles) agglomérés au fil du temps, et souvent, classés par ordre déchronologique (les plus récents en premiers). Chaque lecteur peut généralement apporter des commentaires et réagir aux contenus des billets. Vous y trouverez des informations intéressantes sur la vie du village, les humeurs du Maire, l'administration, la loi, etc... Venez le visiter à l'adresse: [www.blog.mairie-moulezan.fr](http://www.blog.mairie-moulezan.fr)

Parallèlement, Xavier BUCKENMEYER prépare le site internet officiel de Moulézan. C'est plus long à réaliser. Vous y trouverez toutes sortes d'informations sur la mairie et le village. Vous pouvez visiter le « chantier » à l'adresse: [www.mairie-moulezan.fr](http://www.mairie-moulezan.fr)

Ces outils sont complémentaires de l'information qui vous est dispensée par le bulletin mensuel et les panneaux de quartiers. N'hésitez pas à faire part de vos remarques ou suggestions...

## Exposition des artisans

L'exposition annuelle des Artistes et Artisans organisée par l'association "Boules, Loisirs, Animations" de Moulézan s'est tenue dimanche 22 février dans les locaux du foyer du village. Les exposants plus nombreux qu'à l'ordinaire étaient fidèles au rendez-vous. Après l'installation des stands, un petit déjeuner convivial et consistant a réuni exposants et organisateurs. Les visiteurs se sont succédés tout au long de la journée, profitant d'un temps presque printanier. L'apéritif et le repas pris en commun au café de la poste ont contribué à prolonger l'ambiance tout au long de la journée qui s'est achevée par la remise de cadeaux.

Ont ainsi été récompensés, le plus beau stand, le plus original exposant et le gagnant d'un petit concours organisé autour d'une énigme. Rendez vous est pris pour l'année prochaine avec encore plus d'exposants et de visiteurs.

## La déclaration préalable

La déclaration préalable est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Ce document est **obligatoire** pour les travaux de faible importance. Une déclaration préalable doit être déposée avant d'édifier toute:

- construction nouvelle créant une surface hors œuvre brute (SHOB) supérieure à 2m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup>,
- agrandissement d'une construction entraînant la création d'une SHOB supérieure à 2m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup>,
- transformation de plus de 10m<sup>2</sup> de SHOB en surface hors œuvre nette (SHON),
- modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- changement de destination d'un bâtiment (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation). Cette formalité s'impose même si le changement de destination n'implique pas de travaux.

**La déclaration préalable a une durée de validité de 2 ans.** Les travaux doivent impérativement commencer dans ce délai dès l'obtention de la déclaration préalable. Une fois que les travaux ont commencé, ils ne doivent pas être interrompus pendant plus d'un an. Ils peuvent être échelonnés à condition que chaque interruption soit inférieure à un an et que les travaux exécutés d'une année sur l'autre soit suffisamment importants et significatifs.

Si ces délais ne sont pas respectés, la déclaration préalable n'est en principe plus valable.

La déclaration préalable **peut toutefois être prolongée pour une durée d'un an**: Si les travaux ne peuvent être commencés dans le délai de 2 ans ou si le titulaire de l'autorisation prévoit d'interrompre le chantier pendant plus d'un an, il peut demander de prolonger sa déclaration préalable d'un an. Cette demande doit intervenir 2 mois avant l'expiration du délai de validité de la déclaration préalable

## Les éoliennes résistent à la tempête

Du 23 au 25 janvier 2009, une tempête d'une ampleur exceptionnelle a frappé le sud de l'Europe et tout particulièrement le nord de l'Espagne et le sud-ouest de la France. Cette tempête, baptisée « Klaus », est considérée comme la plus violente et destructrice depuis celles de décembre 1999.

Des vitesses de vent de 162 km/h ont été enregistrées à 38 m de hauteur sur le parc éolien de Sigean, de 180 km/h sur le parc d'Escales et de 218 km/h sur le parc éolien de Villesèque-des-Corbières, à une hauteur de 52 mètres.

Environ 300 éoliennes, réparties sur une cinquantaine de parcs, ont été concernées par la tempête.

Aucun dysfonctionnement des systèmes de protection n'a été observé lors de cette tempête. Ces systèmes (et principalement les alimentations de secours, hydrauliques ou électriques) ont rempli leur fonction. A partir d'une vitesse moyenne d'environ 25 m/s (soit 90 km/h), les parcs éoliens se sont automatiquement arrêtés pour se positionner en régime de sécurité (pales en drapeau). Ces arrêts se sont déclenchés au fur et à mesure de l'avancée de la tempête.

Malgré l'ampleur exceptionnelle de la tempête, seuls des dégâts mineurs et sans conséquence ont été constatés.

Dans une majorité des cas, le redémarrage après le passage de la tempête a été automatique, n'a pas nécessité d'intervention sur site et a été observé dans la nuit du 24 au 25 janvier.

Cependant, l'intervention d'équipes de maintenance a été nécessaire dans un nombre significatif de cas, notamment dans le cas de vibrations en nacelles lors de la tempête. Les équipes de maintenance, sur site et en alertes sont intervenues très rapidement. Selon les informations parvenues, l'ensemble des parcs éoliens a été remis en service le lendemain de la tempête (soit le lundi 26 janvier dans l'après midi).

Source: Syndicat des Energies Renouvelables

## Programmation culturelle

1er mars: Théâtre pour enfants (Pinto) à Mauressargues - 15h00  
 6 mars: Les Zygomateurs (Lol de rire) à Montignargues - 20h30.  
 15 mars: Concert (de Brel à Mozart) à Saint Geniès de Malgloires - 15h00  
 20 mars: Compagnie ITEM (La grande Jaja) à Saint Beauzély - 20h30.  
 27-29 mars: Exposition d'Alain Merle (Georges Brassens) à Fons + Animation musicale groupe « Sans les nommer » le 28 mars à 20h30.  
 3 avril: Théâtre (Ma non troppo) à Fons - 20h30.  
 11 avril: Chars de rues à Saint-Mamert  
 25-30 avril: Exposition d'artisans locaux à Saint Geniès de Malgloires.  
 1er mai: Concert (Music Mélodies) à Saint Geniès de Malgloires.  
 16 mai: Spectacle de danse à Gajan.  
**5 juin: Cabaret d'humour (Les Renés) à Moulézan - 20h30**

**Tarif unique: 3 euros. Gratuit pour les scolaires et les étudiants** (justificatif).

La Communauté des Communes nous propose des spectacles d'excellente qualité, abordables pour tous. Vous pouvez aussi acheter une carte d'abonnement au tarif de 10 euros pour 5 entrées.

## Les spectacles à Moulézan cette année

Cette année plusieurs rendez-vous culturels vous seront proposés au foyer municipal. Des séances de cinéma, du spectacle de cabaret, des chants choral, du jazz.... Vous trouverez un programme détaillé sur les panneaux d'affichage du village et nous y reviendrons dans les prochains bulletins. Dès à présent, réservez trois dates:

- **Le 5 juin**, « les Renés » seront à Moulézan. De l'humour, de la parodie musicale, des sketches...Un bon moment en perspective.
- **Le 5 juillet**, pendant la fête votive, le « Jazz Band de Nîmes » proposera un répertoire de jazz traditionnel.
- **Le 21 novembre**, le groupe chorale « Soleillade » produira de façon classique des succès contemporains.

## Prévention des cambriolages

Quelques cambriolages ont eu lieu dans le village récemment. La meilleure protection reste la prévention. Chacun doit être attentif à ce qui se passe autour de lui et signaler à la mairie ce qui est inhabituel. Voici modestement quelques conseils connus mais qu'il n'est pas inutile de rappeler:

- Quand vous êtes absents (longue durée) donnez l'impression que la maison est occupée. Vous pouvez par exemple laisser une radio allumée ou une pièce éclairée. Demandez à vos voisins de prendre votre courrier et de jeter un œil sur votre habitation de temps en temps. Avertissez éventuellement la mairie que vous serez absent. Évitez les messages trop précis sur votre absence sur votre répondeur téléphonique. Cachez les objets précieux et conservez le moins d'argent possible dans votre habitation.
- Si vous possédez des armes, pensez que celles-ci peuvent un jour servir contre vous.
- Un coffre-fort est un moyen de protection, mais si les voleurs peuvent le découvrir, ils ne peuvent que supposer que ce qui y est entreposé possède une grande valeur.
- Veillez aussi à verrouiller vos abris de jardin contenant vos outils, ceux-ci, à défaut d'être volés, pourraient faciliter le cambriolage.
- Ne laissez pas traîner d'échelles à l'extérieur ou attachez-les solidement à l'aide d'une chaîne.
- Ne mentionnez pas votre nom et votre adresse sur votre porte-clefs.
- En cas de perte de vos clefs, faites immédiatement changer les cylindres de vos serrures.
- Ne laissez pas vos clefs de voiture trop en vue. Les home jackers peuvent en effet vouloir exclusivement les clefs de la voiture.
- Soyez attentifs aux mouvements inhabituels dans votre rue, par exemple. une voiture qui passe et repasse à vitesse réduite ou des passants qui observent un peu trop votre maison. Les coups de fil bizarres méritent également votre attention.
- Les buissons hauts qui entourent votre maison garantissent votre intimité, mais permettent aussi aux voleurs éventuels de "travailler" en paix.
- Ne laissez pas entrer n'importe qui chez vous, c'est peut-être quelqu'un en repérage.
- Installez un deuxième poste téléphonique dans votre chambre à coucher ou emmenez votre GSM le soir dans votre chambre. Ceci peut être important en cas de danger, p. ex. si vous souhaitez prévenir les services de secours pendant la nuit.

## Recensement

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans. Il faut se présenter à la mairie dans les trois mois qui suivent l'anniversaire avec une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), un livret de famille, un justificatif de domicile. Une attestation de recensement lui est délivrée. Elle mentionne :

- les nom et prénoms de l'intéressé,
- ses date et lieu de naissance,
- ses domicile et résidence,
- la commune de recensement,
- la date d'établissement de l'attestation.

Elle est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics.

**Attention**, cette attestation doit être conservée soigneusement car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au bureau du service natio-

## Station épuration

Le maître d'œuvre de notre projet d'extension de la station d'épuration a été désigné par la commission d'appel d'offres. Il s'agit de la société AMEVIA Ingénierie (Alès). Nous en sommes à la phase d'étude et de procédure. Outre l'extension de la station actuelle, il faudra réhabiliter une partie de notre réseau d'assainissement qui est perméable à certains endroits.

A l'issue de cette première phase d'étude, AMEVIA nous proposera une solution et vous en serez informés.

Prochaine séance de cinéma à Moulézan fin mai. Le film n'est pas encore connu, mais ce sera un film très récent.

## Au cœur du Bois des Lens (tome 1)

L'histoire chronologique et anecdotique de notre village, écrite par F.-R. Magdelaine nous fait partager la vie quotidienne des habitants de Moulézan des origines jusqu'à la moitié du 19e siècle. Vous pouvez vous procurer l'ouvrage à la mairie au prix de 25 €.

## Annuaire, renseignements utiles



|                             |                  |
|-----------------------------|------------------|
| Mairie:                     | 0466778794       |
| Poste Moulézan:             | 0466776621       |
| Poste Lédignan:             | 0466569850       |
| Café de la poste            | 0466778921       |
| Epicerie                    | 0466778742       |
| La Gourmandine              | 0466775265       |
| Ecole Moulézan:             | 0466778622       |
| Collège de la Gardonnenque: | 0466833060       |
| Déchetterie St Bénèzet:     | 0466565830       |
|                             | Ou 0679891319    |
| Communauté des communes     |                  |
| Lens-Gardonnenque:          | 0466630080       |
| Pompiers:                   | 0466834058 ou 18 |
| Gendarmerie St Mamert:      | 0466811033       |
| Samu:                       | 15               |
| Bus STDG                    | 0466292729       |
| Crèches-Halte Garderies     |                  |
| St Geniès:                  | 0466816255       |
| Parignargues:               | 0466632404       |

|                              |                |
|------------------------------|----------------|
| Centre Hospitalier de Nîmes: | 04 66 68 68 68 |
| Centre Hospitalier d'Alès:   | 04 66 78 33 33 |
| Centre Anti-Poisons:         | 04 91 75 25 25 |
| Météo France (Gard):         | 08 36 68 02 30 |
| Préfecture du Gard:          | 04 66 36 40 40 |

## Carnet

### Décès:

COTTI Marcel le 14 février 2009

### Naissances:

FRANCOISE Timéo, Eric, Aymeric (Chemin Fontaine Clairan) le 21 février 2009

Si vous avez des souris, des rats dans votre maison ou votre voisinage, signalez le à la mairie qui peut vous fournir des appâts empoisonnés.

### Fuel

Pour faire baisser la facture de chauffage, on peut se grouper et faire livrer, par un même fournisseur, une grande quantité de fuel domestique. En effet, le prix est dégressif en fonction du nombre de litres livrés. La mairie se charge de collationner les demandes. Préciser nombre de litres, adresse, date limite de livraison. On fera une commande tous les 2 mois environ.

Demande de remboursement partiel de TIPP pour les activités agricoles du deuxième semestre 2008 à remplir **avant le 15 avril**.

Formulaire à retirer à la mairie.

### Coiffeuse à Moulézan

Une coiffeuse tient une permanence au petit foyer deux fois par mois le mercredi après-midi. Elle coiffe les dames, les messieurs et les enfants. Prestations équivalentes à un salon de coiffure.



### Mairie:

Ouverture au public:

Lundi de 14h à 18h

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h

Le maire est présent en mairie ces jours là, le mardi de 8h à 12h et le jeudi de 14h à 18h. Il peut vous recevoir en permanence sur RDV.

### Bibliothèque:

Lundi de 16h30 à 18h00

### Déchetterie:

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Carte de membre obligatoire (à retirer en mairie)

### Poste:

Lundi, mercredi, jeudi, samedi: 9h30-11h45

Mardi et vendredi: 9h30-12h00

## Sacs poubelles

**Eviter de sortir vos sacs noirs le dimanche soir et le jeudi soir à cause des chats et des chiens qui les déchirent la nuit.**

**Si vous constatez qu'un sac traîne dans le village, signalez le à la mairie.**

**Inversement, évitez de déposer des ordures près des containers à papiers et bouteilles.**

**Les bouteilles doivent être déposées à l'intérieur du container et non à l'extérieur.**

**Les efforts de chacun feront la joie de tous....**



Distribution de sacs poubelles au petit foyer.:

- **Lundi 9 mars de 9h à 11h**

- **Jeudi 12 mars de 14h à 16h**

- **Samedi 14 mars de 9h à 11h**

Il est rappelé qu'il vous sera distribué uniquement des sacs bleus que vous pouvez utiliser tout au long de la semaine.

## Composteurs

Il reste quelques composteurs à vendre au prix de 15 €.

S'adresser à la mairie.

**GARDONS NOTRE VILLAGE  
PROPRE...!**

**Ce bulletin est le votre. Vous pouvez participer à sa rédaction en proposant des articles, des photos, des dessins. Il suffit de les rédiger et de les faire parvenir à la mairie. N'hésitez pas!**

## Aide à la cuve 2008/2009

Les formulaires de demande de l'aide à la cuve (200€) sont à retirer au secrétaire de mairie avant le 30 avril 2009.

## Encombrants

Le ramassage des encombrants par le cantonnier a lieu les 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois.

**Inscription à la mairie (téléphone).**

Des étiquettes autocollantes « STOP PUB » pour vos boîtes à lettres sont à votre disposition à la mairie